## CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE

## LA VILLE DE NEVERS S'ENGAGE A

COMMUNIQUER périodiquement sur les évènements pouvant faire l'objet de bénévolat.

**DEFINIR** les missions et fournir toutes les informations décrivant l'organisation des évènements, leur durée, et les principaux interlocuteurs en lien avec la mission du bénévole.

INFORMER le bénévole dans les meilleurs délais en cas d'annulation de l'évènement objet de la mission.

**ACCUEILLIR** les idées et propositions du bénévole avec bienveillance qui pourraient améliorer la qualité du service public.

**FOURNIR** les équipements afin d'assurer la visibilité et la protection du bénévole à l'occasion de sa collaboration avec la ville de Nevers.

**COUVRIR** par une assurance couvrant les accidents causés à des tiers ou subis dans le cadre des activités bénévoles.

**PROPOSER** aux volontaires, en fonction de leur implication dans l'année, un catalogue d'avantages et d'accès à des évènements culturels, sportifs ou festifs organisés par la ville et ses partenaires.

**AIDER** le bénévole à faire valoir ses compétences acquises dans le cadre d'une procédure de V.A.E. (établissement sur demande d'une attestation).

## LE BENEVOLE S'ENGAGE A

AGIR volontairement, être assidu et responsable dans l'exercice de la mission qui lui a été confiée,

**RESPECTER** les principes énoncés dans la charte du bénévolat, le public et faire preuve d'écoute, de bienveillance et d'apaisement des tensions en toutes circonstances,

ŒUVRER dans le respect des orientations définies par la ville et de l'organisation mise en place.

**UTILISER** conformément les équipements et matériels fournis par la ville dans le cadre exclusif de la mission et à tous les **RESTITUER** à la fin de celle-ci.

**SIGNER** l'attestation d'aptitude aux activités bénévoles de la ville de Nevers.

**RENDRE** compte des activités et/ou incidents dans le cadre de la mission.

**ACCEPTER** que la ville puisse faire usage de mon image pour valoriser ma participation en tant que bénévole, ou simplement pour relayer l'évènement auquel je participe, dans ses communications et sur les réseaux sociaux.

## **CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE**

L'engagement du bénévole peut librement être suspendu ou prendre fin, à son initiative.

En cas d'arrêt de sa participation, le bénévole s'engage néanmoins à prévenir la collectivité et à restituer tous les équipements dont il aura été dépositaire.

En aucun cas la présente convention d'engagements est constitutive d'un contrat de travail. A ce titre, le bénévole ne peut se prévaloir des droits et obligations liées au statut de salarié ou de stagiaire. Cette convention n'est pas soumise aux durées de travail applicables à la ville de Nevers, ni à une quelconque subordination juridique.

En cas de force majeure, de non-respect de la présente charte par le bénévole, la collectivité se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'activité du bénévole. Elle s'engage à lui en expliquer les raisons.

Nom
Prénom
Qualité
Fait à
Le/
Signature et cachet de la collectivité

Nom Prénom
Fait àen deux exemplaires, un pour le bénévole, un pour la ville de Nevers
Signature du bénévole